

après que les détenus ont acquitté leur dette envers la société. Mais après que le gouvernement aura pris les mesures nécessaires pour mettre sur pied un organisme de surveillance et d'aide aux détenus, à leur sortie, je suis d'avis qu'il y aurait sans doute lieu de décider de quelle façon et après combien d'années un détenu, qui aurait eu une conduite irréprochable et qui aurait manifesté surtout la bonne intention de se conduire comme un citoyen de première classe, pourrait bénéficier de cet avantage, pourrait obtenir l'élimination de son dossier judiciaire, lequel suscite cette barrière de la honte que l'on connaît, et qui empêche une classe nombreuse de la société de l'aider, par les ressources humaines, de collaborer à l'importance et à l'amélioration de l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, quelle formule sera employée pour l'élimination de ces dossiers judiciaires? Peu importe, mais je me permets d'en suggérer une. Il y en aura certainement d'autres qui seront peut-être meilleures ou aussi bonnes, mais je crois que la formule devra être simple, à la portée de tous, sans qu'on soit obligé de faire des déboursés coûteux. Par exemple, une simple requête pourrait être présentée à la Cour de l'Échiquier avec un avis écrit et lettre recommandée, informant les ministres de la Justice fédéral et provinciaux que dans un certain délai, après la publication dudit avis dans la *Gazette officielle du Canada*, s'il n'y a pas d'objection sérieuse à ce que le dossier judiciaire du requérant soit éliminé, automatiquement un jugement ou une décision pourra être rendu sur cette simple requête par la cour de l'Échiquier.

C'est un moyen assez simple, à mon avis, qui pourrait être inclus dans un projet de loi que le gouvernement mettrait en vigueur le plus tôt possible.

C'est un sujet assez important, et si l'on veut que des anciens détenus prennent une place de premier choix, deviennent des citoyens de première classe dans notre système de vie, il faut agir promptement. De cette façon, nous empêcherons certainement la récidive de crimes au Canada. Nous permettrons aux prisonniers, pendant qu'ils sont en train de payer leur dette à la société, d'espérer une vie meilleure. Ceci permettra à ces gens de pouvoir trouver une place dans la société à leur sortie des établissements pénitentiaires, et par une bonne conduite, et une preuve de bonne volonté, obtenir l'élimination du dossier judiciaire qu'ils traîneraient autrement partout durant toute leur vie. J'ai pratiqué le droit suffisamment longtemps, dans les cours criminelles et civiles, pour savoir que ces dossiers judiciaires servent bien souvent à une utilisation autre que celle à laquelle ils devraient servir.

J'aimerais terminer ces quelques remarques en disant que si l'État ne prend pas la responsabilité d'établir ces cours, de donner cette formation dans les établissements pénitentiaires, ne prend pas l'initiative d'ouvrir les portes du Service civil et par conséquent l'accès aux emplois gouvernementaux, ne prend pas l'initiative de former un organisme pour aider et conseiller ces détenus après qu'ils ont payé leur dette à la société, ne prend pas l'initiative de leur donner espoir d'être considérés comme citoyens de première classe dans la société, eh bien, nous aurons de plus en plus de récidivistes. Étant donné que la population augmente, nous aurons un plus grand nombre de gens qui ne pourront trouver de place dans la société et le nombre de récidivistes et de criminels ne cessera d'augmenter. Or, c'est la vie des citoyens, le bien-être des citoyens qui sont en jeu, ainsi que l'amélioration de la situation économique du Canada.

J'ai parlé des ressources humaines comme étant une des plus grandes richesses que nous ayons. Eh bien, utilisons celles que nous avons et nous pourrions être satisfaits d'avoir accompli dans ce domaine un excellent travail.

Monsieur l'Orateur, je me dois d'appuyer de toutes mes forces les divers ministres de la justice, tant fédéral que provinciaux. Ils sont responsables de l'administration de la justice et leur travail n'est pas facile. Ils doivent cependant s'armer de patience et faire preuve de bonne volonté pour trouver les solutions qui s'imposent, et ne pas transporter sur la place publique des discussions qui devraient avoir lieu autour d'une table.

Je connais personnellement les ministres de la Justice du gouvernement fédéral et du Québec. J'ai le plus grand respect pour eux. Je sais qu'ils travaillent dans l'intérêt de tous les citoyens du pays.

Maintenant, je ne voudrais pas reprendre mon siège sans donner mon opinion, peut-être un peu avant le temps, sur la question de la peine de mort. Je suis contre l'abolition totale de la peine de mort parce que, dans les circonstances, il y a lieu de la retenir dans le cas de certains crimes, et plus particulièrement dans le cas de meurtre de gardes dans les pénitenciers.

J'exprime mon opinion sur ce problème. Dans le passé, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux criminels alors que j'étais procureur de la Couronne à Montréal, et j'en suis venu à la conclusion que la peine de mort est encore un élément qui effraie suffisamment certains individus pour les empêcher de commettre certains actes qu'ils commettraient si ce châtiment n'existait pas.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre patience et j'espère que le gouverne-